



Pour diffusion immédiate

L'Association québécoise des CPE s'insurge contre la décision de la ville de Gatineau de restreindre l'implantation des CPE sur son territoire

MONTRÉAL, le 22 févr. 2012 /

L'Association québécoise des CPE et son directeur général national s'insurgent contre la décision de la ville de Gatineau de restreindre l'implantation des CPE sur son territoire. Favorisant une gestion de son territoire fondée sur des pétitions plutôt que sur une vision de développement économique et sociale, la ville de Gatineau vient d'adopter une réglementation limitant l'implantation des CPE à des secteurs bordés de grands axes routiers en raison du bruit généré par la présence d'enfants.

« Il est impensable qu'une ville de l'ampleur de Gatineau limite l'accès des familles aux services de garde alors que partout au Québec les municipalités s'arrachent les places disponibles! En limitant l'accès aux CPE, la ville de Gatineau lance un dangereux signal pouvant laisser croire que les familles du Québec seront mieux servies ailleurs » a déclaré Louis Senécal, directeur général de l'Association québécoise des CPE, lui-même natif de Gatineau.

La ville de Gatineau fait l'objet d'une augmentation importante de sa population et de familles avec de jeunes enfants. Respectant la tendance à la hausse du taux de natalité à l'échelle nationale, la ville de Gatineau accueille également une large proportion de familles immigrantes ayant choisi la rive québécoise de la rivière Outaouais comme terre d'accueil.

Les CPE doivent être au cœur des projets de développement et d'urbanisme pour que les familles choisissent d'y vivre, d'y travailler et de participer à l'essor économique régional. Favoriser l'accès aux CPE facilite la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et permet d'attirer des entreprises au sein d'une collectivité.

Les CPE doivent également demeurer des services de proximité pour favoriser l'universalité de leur accès particulièrement auprès des familles défavorisées ne possédant pas de voiture.

Le succès du modèle des CPE est démontré par des études socio-économiques incontestables. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion par le biais d'une lettre d'opinion publiée la semaine dernière de mentionner que le réseau des services de garde éducatifs est une politique sociale et économique qui contribue à la prospérité de la société québécoise, par les entrées fiscales que ce programme a permis de récolter. Des études ont prouvé que pour chaque dollar investi

dans le programme des services de garde du Québec, les gouvernements encaissent 1,50 \$ en entrées fiscales.

Nous ne nions pas que l'implantation d'un CPE dans un secteur résidentiel ou à proximité puisse engendrer de l'achalandage ou une augmentation du bruit, mais ces légers inconvénients sont largement compensés par la vitalité de la présence des enfants et l'impact économique significatif que ce service permet de générer.

-30-

L'Association québécoise des centres de la petite enfance est un réseau d'entreprises d'économie sociale qui représente quelque 800 CPE et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, offrant des services de garde éducatifs partout au Québec.

L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan dans le secteur des services de garde et continuera d'assumer un leadership exemplaire dans la défense des intérêts des enfants et des familles du Québec.

Renseignements :

Source : **Association québécoise des CPE**

Viriya Thach

Directrice des communications

Tél. bureau: 514-326-8008, poste 204

Portable: 514-770-8155

Renseignements : viriya.thach@aqcpe.com

www.aqcpe.com

<https://twitter.com/aqcpe>